



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 97168

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la fâcheuse tendance que développent certains hôpitaux, pourtant conventionnés, consistant à refuser de prendre en compte la mutuelle de leurs patients qui viennent en consultations. L'argument invoqué : les mutuelles mettent trop de temps à régler leur part. Les établissements incriminés dénoncent donc les conventions qu'ils ont avec les mutuelles et mettent leurs patients devant le fait accompli et l'obligation de régler eux-mêmes la part mutuelle. Ce qui les oblige ensuite à s'arranger avec cette dernière en envoyant les factures acquittées. À l'heure des télétransmissions, ce recul est proprement inconcevable. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce qu'elle compte faire pour rectifier cette dérive, inciter les mutuelles à déclencher plus rapidement leur façon de procéder aux recouvrements mais aussi pour rappeler aux établissements hospitaliers les obligations qu'ils ont vis-à-vis de leurs patients.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97168

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6070

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)